

AVENANT DE CONVENTION DE RESTAURATION DU 01/09/2020

ENTRE :

MAIRIE DE THIBERVILLE
14 Rue de Lisieux
27230 THIBERVILLE

ET :

CONVIVIO-CJB
12 Rue du Domaine
35137 BEDEE
Représentée par : **M. Jean-Louis FERNANDEZ**
Directeur de l'Activité Cuisines Centrales

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - OBJET

Le présent avenant a pour objet de définir les nouvelles conditions relatives à l'Article Prix des prestations de la convention de restauration en date du 01/09/2020 décrites ci-dessous.

Article 2 - PORTEE DE L'AVENANT

Seul l'Article Prix des prestations de la convention en date du 01/09/2020 change.

Tous les autres articles de cette même convention de restauration restent inchangés.

Aucune des parties ne peut être tenue à autre chose que ce qui a été expressément convenu par le présent avenant à la convention initiale.

Article 3 – PRIX DES PRESTATIONS

Les prix définis ci-dessous sont applicables à compter du 01/11/2022 :

Prestation	Tarif HT Septembre 2022	Tarif HT à partir du 1 ^{er} novembre 2022	Tarif TTC à partir du 1 ^{er} novembre 2022
Repas Adulte	2,5916€ HT	2,9778€ HT	3,1416€ TTC
Repas Elémentaire	2,3826€ HT	2,7376€ HT	2,8882€ TTC
Repas Maternel	2,2781€ HT	2,6176€ HT	2,7615€ TTC

Article 4 - APPLICATION

Le présent avenant prend effet le 1^{er} novembre 2022.

Pour Le PRESTATAIRE

Fait à Bédée en deux exemplaires,

Le 29 septembre 2022,



M. FERNANDEZ

Directeur de l'Activité Cuisines Centrales

Pour Le CLIENT

Fait à

Le

Par

